

***Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate***

L'imposition du passeport pour franchir la frontière nord-américaine par avion aura des conséquences négatives pour le Québec, selon la FCCQ

Montréal, le 23 novembre 2006 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) trouve fort regrettable la décision du département américain de la Sécurité nationale de rendre le passeport obligatoire, dès le 23 janvier 2007, pour franchir la frontière nord-américaine par avion et de vouloir l'imposer dès janvier 2008 pour les passages terrestres et maritimes. La FCCQ considère que cette initiative du gouvernement américain ralentira l'essor des échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis et limitera les déplacements des gens d'affaires vers nos voisins du Sud.

« Bien que nous comprenons la volonté du gouvernement américain de resserrer les mesures de sécurité suite aux attentats du 11 septembre 2001, nous soutenons que cette mesure fort coûteuse pour les Québécois aura pour effet de compromettre les principes du partenariat nord-américain et de rendre la frontière canado-américaine moins accessible à nos gens d'affaires et aux touristes», déclare la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

La FCCQ avait milité par le passé en faveur de l'harmonisation des mesures pour que les cartes Nexus et MMD, respectivement des alternatives au passeport déjà existantes, soient valides et reconnues à tous les postes frontaliers américains.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Isabelle Poulin
Directrice des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240